

Image not found or type unknown



Droit des enfants apres deces des parents

Par **phino**, le **05/07/2009** à **17:42**

Bonjour, tres urgent rndans ces momoents la nous sommes vite depassesrmon pere est decede en 2005. Ma mere , à l'age de 78 ans vient de partir aussi, en laissant des dettes : prets contracter aupres de differents organismes bancaires. pas de maison , tres peu de bien, est on oblige d'accepter les dettes? rnl le banquier nous a envoye voir un notaire qui nous a renvoye vers celui-ci.